

# MAÎTRISER LES PHASES AMONT DES PROJETS D'ACCESSIBILITÉ

De la stratégie de mise en accessibilité à la réalisation du chiffrage des solutions

2 JOURS, 14 HEURES

ACCESSIBILITÉ

CODE : TC78

## Objectifs de la formation

- Mettre en place les étapes d'un projet de mise en accessibilité d'un site
- Réaliser le chiffrage de solutions
- Elaborer un dossier Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée)

## Animée par

- **MONMARCHÉ Philippe**  
Expert en diagnostic et accessibilité handicap et en MO,  
**SHERP'ACCES**

## Public concernés

- Maître d'œuvre ; Architecte ; Bureau d'étude ou de contrôle ; Assistant à maîtrise d'ouvrage ; Maître d'ouvrage public ou privé ; Entreprise de construction

## Dates

## Critères d'admission

- aucun prérequis n'est nécessaire

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de

S'approprier un diagnostic et élaborer une stratégie patrimoniale de mise en accessibilité

Maîtriser la lecture des plans (compte rendu/suivi)

Décortiquer la notice en accessibilité

- Spécification de l'accessibilité en fonction du projet

Les dérogations

Présenter et faire accepter une accessibilité fonctionnelle (raisonnée)

Intégrer la notion d'évacuation différée sur les bâtiments existants

participants.

- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

## Tarifs

- Tarif général \_\_\_\_\_ 1495,00 €HT

## Réaliser le chiffrage de solutions

---

## Élaborer et déposer un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé)

---

## Quelles réglementations appliquées

- ERP, Logement
- La nouvelle réglementation – ERP Existants depuis le 1er janvier 2015

## Validation des acquis

---